

PRÉFET DE LA MAYENNE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative et de l'appui territorial

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)**

Ordre du jour de la séance

du 8 février 2018

16h30 : Dossier n° 2017-07
Extension d'un ensemble commercial
par création d'une animalerie de 950 m² (E. Leclerc) à AZE (53200)

Demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale (AEC) n° PC 053 014 17 B 1052, déposée le 27 octobre 2017 en mairie d'Azé, complétée le 22 novembre 2017 et le 22 décembre 2017, enregistrée par le secrétariat de la CDAC de la Mayenne le 22 décembre 2017, sous le numéro 2017-07, présentée par la SCI de l'Oisillière, sise 18, rue d'Anjou 53200 GENNES-SUR-GLAIZE, agissant en qualité de propriétaire des parcelles AK 24, AK 25 et AK 43, au 26 route de Sablé, 53200 AZE, en vue d'obtenir l'avis de la CDAC préalable au permis de construire relatif à l'extension d'un ensemble commercial par création d'un magasin de secteur 2 - animalerie E. Leclerc - d'une surface de 950 m². La surface de l'ensemble commercial sera portée de 10 028 m² à 10 978 m².

L'ensemble commercial comprendra :

- secteur 1 : un hypermarché de 5 169 m² (dont un mail de 119 m²) ;
- secteur 2 : une animalerie de 950 m² (à créer) ;
 - une galerie commerciale de 1 448 m² (comprenant un centre culturel de 600 m² et plusieurs boutiques de moins de 300 m²) ;
 - un centre auto E. Leclerc 300 m² ;
 - un magasin Vib'S de 711 m² ;
 - un magasin Intersport de 1 200 m² ;
 - un magasin Centrakor de 1 200 m².